

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 14 juillet 2011 à 20h, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Guillaume Bouvrette, Tom Whitton, Suzette Bigras,
Mario St-Charles, Nathalie Chayer

Jean Langevin, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

Absent : James McAllister

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2011-07-14.192 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2011, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-07-14.193 D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Dépôt des rapports financiers et des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2010

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice des Finances et trésorière dépose les rapports suivants au conseil ;

- Rapport financier de la Ville de Deux-Montagnes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010 ;
- Rapport des vérificateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.

Présentation par monsieur Théorêt, de RCGT, du rapport financier.

2.2 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Monsieur Tom Whitton

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2011-07-14.194

DE NOMMER monsieur Tom Whitton à titre de maire suppléant pour les quatre prochains mois, soit du 15 juillet 2011 au 10 novembre 2011, et que ce dernier agisse, également, à titre de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes.

Monsieur Marc Lauzon profite de l'occasion pour remercier madame Suzette Bigras, pour ses services à titre de mairesse suppléante et de substitut du maire à la MRC au cours des quatre derniers mois.

ADOPTÉE

2.3 Désignation d'un représentant au Comité stratégique de la MRC relatif au projet de constitution d'un Office régional d'habitation

CONSIDÉRANT la création par la MRC d'un Comité stratégique relatif au projet de constitution d'un Office régional d'habitation, sur le territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un représentant de la ville pour siéger sur le Comité stratégique ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2011-07-14.195

DE DÉSIGNER monsieur Marc Lauzon, représentant de la ville sur le Comité stratégique de la MRC relatif au projet de constitution d'un Office régional d'habitation.

ADOPTÉE

2.4 Versement d'aide financière - Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 5 juillet 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-07-14.196

D'OCTROYER une aide financière aux organismes suivants :

Société canadienne du cancer – Relais pour la vie	170 \$
Municipalité de Pointe-Calumet – Tournoi de golf	700 \$
Ville de Ste-Marthe-sur-le-lac – Tournoi de golf	750 \$
Paroisse Holy Family – Tournoi de golf	270 \$
Voyage formation scolaire – 6 étudiants PDM	210 \$
Association propriétaires de chiens DM	300 \$
Tournoi de baseball Midget	150 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées aux postes budgétaires 02.111.00.970 et 02.192.00.345.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt du procès-verbal

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 9 juin 2011 ;
- Commission circulation et toponymie du 5 mai 2011.

4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h10.
2 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h28.

5. Règlements municipaux

5.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 1139 intitulé «Régime complémentaire de retraite des employés de la ville de Deux-Montagnes»

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement n° 1139 intitulé «Régime complémentaire de retraite des employés de la ville de Deux-Montagnes».

5.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement

Monsieur Guillaume Bouvrette donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement n°1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement.

Ce règlement aura notamment pour objet :

- de limiter ou d'interdire le stationnement sur les 2 côtés de la rue Baudouin, à partir du boul. Deux-Montagnes jusqu'à la rue Kennedy;
- de prolonger la limitation de stationnement de 2 heures sur le chemin d'Oka, de la 12^e avenue jusqu'à la 16^e avenue, des deux côtés ;
- de limiter à 4 heures le stationnement sur la rue Guy, du côté sud, entre la 14^e avenue et la rue du Régent ;
- d'interdire le stationnement sur la 9^e avenue, entre 7h et 18h, du lundi au vendredi, du Lac des Deux-Montagnes jusqu'au boul. du Lac, des deux côtés.

5.3 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 1412 établissant la tarification des services rendus par la ville de Deux-Montagnes

Madame Nathalie Chayer donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement n°1412 établissant la tarification des services rendus par la ville de Deux-Montagnes.

Ce règlement aura notamment pour objet de modifier certains tarifs exigibles pour la reproduction de documents et de prévoir les tarifs pour certains services rendus par le Service de police régionale de Deux-Montagnes.

5.4 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 1392 Règlement sur la qualité de vie

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement n° 1392 Règlement sur la qualité de vie.

Ce règlement aura notamment pour objet :

- d'interdire de fumer et de jeter des mégots dans les aires de jeux des parcs ;
- de prévoir, concernant les bruits perturbateurs, que l'exception pour les travaux d'utilité publique s'applique qu'aux travaux exécutés par ou pour la ville ;
- de prévoir que constitue une nuisance l'utilisation d'une génératrice qui émet du bruit supérieur à 55 décibels ;
- de désigner des endroits où la pêche est autorisée.

5.5 Adoption – Règlement n° 1400 - Règlement concernant les feux d'artifices et les pétards

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 8 juillet 2010 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet d'interdire la vente de feu d'artifice et de pièces pyrotechniques, ainsi que la possession et l'utilisation de feu d'artifices à l'usage des consommateurs et de pétard.

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2011-07-14.197

D'ADOPTER le règlement n° 1400 intitulé «*Règlement concernant les feux d'artifices et les pétards*».

ADOPTÉE

5.6 Adoption – Second projet de règlement n° 1429 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) concernant certaines dispositions relatives aux projets intégrés

CONSIDÉRANT l'adoption le 9 juin 2011, du Premier projet de règlement n° 1429 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 14 juillet 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2011-07-14.198

D'ADOPTER, sans changement, le second projet de règlement n° 1429 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) concernant certaines dispositions relatives aux projets intégrés* ».

ADOPTÉE

5.7 Adoption – Règlement n° 1432 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 611 000 \$ pour les travaux de corrections du problème de déversements d'eaux usées dans le Lac des Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 1 611 000 \$ pour les travaux de corrections du problème de déversements d'eaux usées dans le Lac des Deux-Montagnes, remboursable sur 20 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-07-14.199

D'ADOPTER le règlement n° 1432 intitulé «*Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 611 000 \$ pour les travaux de corrections du problème de déversements d'eaux usées dans le Lac des Deux-Montagnes*».

ADOPTÉE

5.8 Adoption – Règlement n° 1433 - «Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 50 000 \$ pour les travaux de réfection du bâtiment de la Gare Deux-Montagnes»

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 9 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 50 000 \$ pour les travaux de réfection du bâtiment de la Gare de Deux-Montagnes, remboursable sur 5 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-07-14.200

D'ADOPTER le règlement n° 1433 intitulé «*Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 50 000 \$ pour les travaux de réfection du bâtiment de la Gare Deux-Montagnes*».

ADOPTÉE

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Juin 2011

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de juin 2011 et montrant un total de 2 688 759,72 \$.

7. Greffé

7.1 Règlements d'emprunt n° 1430 et 1431 - Dépôt des certificats du résultat des registres

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements numéro 1430 et 1431.

7.2 Autorisation de signature du contrat pour l'ouverture de compte - Constat Express

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-07-14.201

D'AUTORISER madame Marie-Josée Boissonneault, directrice des finances et trésorière, à signer, pour et au nom de la ville, avec Global Payments Direct inc., le contrat pour l'ouverture de compte - Constat Express, pour le paiement des constats d'infraction par internet.

ADOPTÉE

8. Ressources humaines

8.1 Lettre d'entente n° 2011-04 - SFCP, local 1620

CONSIDÉRANT la lettre d'entente n° 2011-04 intervenue entre la Ville de Deux-Montagnes et le Syndicat canadien de la fonction publique - section locale 1620 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-07-14.202

D'ENTÉRINER la lettre d'entente n° 2011-04 intervenue entre la Ville de Deux-Montagnes et le Syndicat canadien de la fonction publique - section locale 1620 ;

DE RATIFIER la signature de celle-ci par la directrice des Finances et trésorière, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

8.2 Engagement de personnels temporaires et étudiants au Service des Travaux publics

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur des Travaux publics, datée du 4 juillet 2011 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-07-14.203

D'ENTÉRINER les engagements de personnels temporaires et étudiants au Service des Travaux publics, aux conditions prévues aux conventions collectives en vigueur ;

Mario Grenier	étudiant gestion du territoire
Maxime Fortier Grégoire	étudiant coupe de gazon
John Ford	chauffeur de camion et machinerie légère
Jacob Huet	étudiant coupe de gazon
Sébastien Bernier	étudiant préposé à l'entretien

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.755.00.141.

ADOPTÉE

8.3 Engagement de personnel au Service des loisirs et services communautaires – Été 2011 – section loisirs

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Piché, directeur des loisirs et Services communautaires, datée du 28 juin 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-07-14.204

D'ENTÉRINER l'engagement des personnes suivantes à titre de salarié occasionnel étudiant, pour la saison estivale 2011, aux Loisirs et Services communautaires, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur :

Mélanie St-Germain, surveillante ;
André Brault, instructeur tennis ;
Marilyne Le Blanc, instructeur sauveteur.

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées aux postes budgétaires 02.721.03.141, 02.741.01.141A et 02.753.01.141A.

ADOPTÉE

8.4 Engagement de personnel étudiant aux Services des Finances – section informatique

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marie-Josée Boissonneault, directrice des Finances et trésorière, datée du 4 juillet 2011 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-07-14.205

D'ENTÉRINER l'engagement de monsieur Stéphane Di Dominico, à titre d'étudiant informatique, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.135.00.141.

ADOPTÉE

8.5 Nominations au service des Travaux publics

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Guy Léonard, opérateur d'équipement lourd ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur des Travaux publics, datée du 29 juin 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-07-14.206

D'ENTÉRINER les promotions suivantes, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur ;

- Monsieur Rosaire Giroux, à titre d'opérateur d'équipement lourd, pour combler le départ à la retraite de monsieur Guy Léonard ;
- Monsieur Pierre Desormeaux, à titre de chauffeur de camion et machinerie légère, en remplacement de Rosaire Giroux.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-321-00-141.

ADOPTÉE

8.6 Nominations temporaires d'inspecteurs des bâtiments

CONSIDÉRANT que l'un des inspecteurs des bâtiments est actuellement en congé de maladie et que l'autre est en vacances ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler temporairement ces postes d'inspecteur des bâtiments ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-07-14.207

DE NOMMER monsieur Claude Beaumier au poste d'inspecteur des bâtiments, en remplacement temporaire de monsieur Aldo Marzinotto, et ce, à compter du 15 juillet 2011 conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur ;

DE NOMMER madame Jacqueline Catudal au poste d'inspectrice des bâtiments, en remplacement temporaire de monsieur Vincent Pintal, et ce, à compter du 15 juillet 2011 conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.611.00.141.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

9. Urbanisme

9.1 Demandes de dérogations mineures

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-07-14.208

D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	305, 9e avenue (Lot 1 606 280)	La demande a pour objet d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale avec une marge avant secondaire de 5,72 mètres au lieu de 6 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage.

B) 1273, rue Ovila-Forget (Lot 1 974 909)	La demande a pour objet de régulariser l'implantation de la résidence existante avec une marge avant de 5,09 mètres au lieu de 6 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage.
C) 26, 8e avenue (Lot 1 605 477)	La demande a pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment multiplex (huitplex) avec une marge latérale totale de 6,96 mètres (soit 3,83m pour la marge latérale droite et 3,10m pour la marge latérale gauche) au lieu de 9 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage.
D) 734, rue Raby (Lot 1 603 681)	La demande a pour objet d'autoriser la construction d'une annexe trois saisons de type solarium avec une marge avant secondaire de 5,19 mètres au lieu de 6 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage.

ADOPTÉE**9.2 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-07-14.209

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	305, 9 ^e avenue (Lot 1 606 280)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial de 9,14m de profondeur par 7,92m de largeur pour une superficie de 72,38m ² . Le revêtement extérieur de la façade sera en brique à 100 % de couleur neutre et les murs latéraux et arrière seront recouverts d'un déclin de type Canexel de couleur «amande».

<p>B) 420, rue Champigny (Lot 4 809 092)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'un triplex jumelé de 11m de profondeur par 9m de largeur pour une superficie de 100m². Le revêtement extérieur de la façade principale sera en brique à 75 % et 25 % de vinyle. Les murs latéraux et arrière seront recouverts à 50% de brique et à 50% de vinyle de couleur «brun et beige».</p>
<p>C) 263, 17^e avenue (Lot 1 974 472)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une résidence unifamilial (10,7m de profondeur par 9,75m de largeur pour une superficie de 104,33m²) avec logement accessoire. Le revêtement extérieur de la façade principale sera en pierre à 100 % et les murs latéraux et arrière seront recouverts de vinyle de couleur «gris».</p>
<p>D) 26, 8^e avenue (Lot 1 605 477)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'un bâtiment multiplex de 3 étages, de 15,54m de largeur par 14,76m de longueur pour une superficie de 230m². Le revêtement extérieur de la façade principale sera en brique à 100 % et les murs latéraux et arrière seront recouverts à 25% de pierre et à 75% de vinyle de couleur «brun et beige». Le tout à la condition d'enlever les cases de stationnement en cours avant.</p>
<p>E) 274, 18^e avenue (Lot 1 605 656)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de rénovation extérieur et de restructuration du plancher au 2^e étage par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le remplacement du revêtement extérieur par un revêtement en déclin de type Canaxel de couleur «sable» ; - l'ajout d'une marquise et d'un balcon au pourtour des murs avant, arrière et droit ; - la réfection de la toiture ; - le remplacement des portes et fenêtres extérieures.
<p>F) 212, 18^e avenue (Lot 1 975 222)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de remplacement du revêtement extérieur par un revêtement en déclin de type Canaxel de couleur «rouge» ; - le remplacement de la toiture ; - le remplacement des portes et fenêtres extérieures.

<p>G) 43, 11^e avenue (Lot 1 606 656)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'ajout d'un 2^e étage d'une superficie de 55,75m² ; - de remplacement du revêtement de la façade principale par un revêtement en déclin de type Canoxel de couleur «gris» ; - de remplacement du revêtement extérieur des façades latérales et arrière par un revêtement de vinyle de couleur «gris».
<p>H) 350, 8^e avenue (Lot 1 606 073)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'ajout d'un 2^e étage d'une superficie de 75m² ; - de remplacement du revêtement de la façade principale par un revêtement de brique collées à 25% de couleur «grise» et de 75% par un revêtement en déclin de type Canoxel de couleur «bleu pâle» ; - de remplacement du revêtement extérieur des façades latérales et arrière par un revêtement en déclin de type Canoxel de couleur «bleu pâle» ; - de remplacement des portes et fenêtres extérieures ; - de remplacement de la toiture.
<p>I) 102, 12^e avenue (Lot 1 606 708)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement extérieur en bardeau de bois blanc par la pose d'un revêtement de type CanExcel de couleur «vert acadia» sur tous les murs extérieurs du bâtiment.</p>
<p>J) 710, rue Dr Letondal (Lot 1 973 310)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de nettoyer et de peindre, avec de nouvelles couleurs, le revêtement extérieur actuel d'agrégat et d'aluminium. Sur la façade principale la couleur «grise» sera appliquée et sur les murs latéraux et arrière la couleur «sable» sera appliquée.</p>

ADOPTÉE

10. Travaux publics

10.1 Adjudication de contrat pour l'identification des points de captage des eaux parasites et des branchements inverses à l'égout (Appel d'offres GT2011-011)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation pour l'identification des points de captage des eaux parasites et des branchements inverses à l'égout (Appel d'offres GT2011-011) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 28 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 2 fournisseurs ont déposés une soumission ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-07-14.210

D'ACCORDER le contrat pour l'identification des points de captage des eaux parasitaires et des branchements inverses à l'égout à *EnviroServices inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 59 520,98 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2011-011). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° 1418.

ADOPTÉE

11. Loisirs et Services communautaires

11.1 Signature de l'entente avec la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac concernant l'utilisation des terrains de soccer

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des Loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 13 juillet 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2011-07-14.211

DE SIGNER avec la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac l'entente concernant l'utilisation des terrains de soccer : le maire et le directeur général sont autorisés à signer l'entente.

ADOPTÉE

11.2 Autorisation de signature d'une entente sur l'échange d'heures de glace pour les pratiques de patinage artistique avec la ville de Saint-Eustache

CONSIDÉRANT les négociations en vue de conclure un protocole d'entente avec la ville de Saint-Eustache concernant l'échange d'heures de glace pour les pratiques de patinage artistique avec la ville de St-Eustache ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 29 juin 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-07-14.212 DE SIGNER avec la ville de Saint-Eustache, le protocole d'entente concernant l'échange d'heures de glace pour les pratiques de patinage artistique : le maire et le greffier sont autorisés à signer l'entente.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.731.00.519.

ADOPTÉE

11.3 Versement d'aide financière – Athlètes de performances

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2011-07-14.213 D'OCTROYER une aide financière de 150 \$ à chacune des personnes suivantes, pour leur participation aux compétitions régionales et provinciales :

- Marie-Soleil Paquet
- Émilie Desjardins
- Andrée-Anne Clermont
- Thalia Sacchitelle

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

11.4 Autorisation au Comité Rocky Holt à tenir le Tournoi de balle-molle au parc Olympia et au parc Central du 12 au 14 août 2011 et l'autorisation d'obtenir un permis d'alcool

CONSIDÉRANT la demande reçue par le comité Rocky Holt concernant la tenue du Tournoi de balle-molle au parc Olympia et au parc Central ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 23 juin 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-07-14.214 D'AUTORISER le Comité Rocky Holt à tenir un Tournoi de balle-molle au parc Olympia et au parc Central du 12 au 14 août 2011, ainsi qu'à obtenir un permis d'alcool ;

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité

ADOPTÉE

11.5 Autorisation à la Légion Royale Canadienne à tenir le Tournoi de balle-molle au parc Olympia le 10 septembre 2011 et l'autorisation d'obtenir un permis d'alcool

CONSIDÉRANT la demande reçue par la Légion Royale Canadienne concernant la tenue du Tournoi de balle-molle au parc Olympia ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 22 juin 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2011-07-14.215

D'AUTORISER la Légion Royale Canadienne à tenir un Tournoi de balle-molle au parc Olympia le samedi 10 septembre 2011, ainsi qu'à obtenir un permis d'alcool ;

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité

ADOPTÉE

11.6 Autorisation au Club Social Héritage à tenir le Tournoi de balle-molle au parc Olympia le 27 août 2011 et l'autorisation d'obtenir un permis d'alcool

CONSIDÉRANT la demande reçue par le Club Social Héritage concernant la tenue du Tournoi de balle-molle au parc Olympia ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 7 juillet 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-07-14.216

D'AUTORISER le Club Social Héritage à tenir un Tournoi de balle-molle au parc Olympia le samedi 27 août 2011, ainsi qu'à obtenir un permis d'alcool ;

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité

ADOPTÉE

12. Police

12.1 Formation d'un Comité de sélection – Appel d'offres pour l'acquisition d'un lecteur de plaques d'immatriculation

CONSIDÉRANT que la ville entend procéder à un appel d'offres par invitation pour l'acquisition d'un lecteur de plaques d'immatriculation ;

CONSIDÉRANT que la ville entend évaluer les soumissions selon le système facultatif de pondération et d'évaluation des offres ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-07-14.217

DE FORMER un comité de sélection composé de messieurs Patrick Denis, André Brouillette et Paul Paquette, pour l'évaluation des soumissions pour l'acquisition d'un lecteur de plaques d'immatriculation.

ADOPTÉE

13. Deuxième période de questions spécifiques
(sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h55.
6 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h12.

14. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-07-14.218

DE LEVER la présente séance à 21h12.

Signé *Marc Lauzon*
Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier